Lettre de la CAPEB

LA LETTRE D'INFORMATION HEBDOMADAIRE DU RÉSEAU

N° 1167 24 mars 2023









LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 23 ET 24 MARS 2023

Le Conseil d'administration confédéral s'est réuni ces jeudi et vendredi, essentiellement pour tirer les enseignements de la CNAGS et préparer l'assemblée générale mais également pour faire le point sur les principaux dossiers d'actualité.

Le Conseil d'Administration s'est ouvert jeudi 23 mars par un retour sur les débats et échanges qui ont pu avoir lieu lors de la dernière CNAGS malgré les grèves dans les transports qui avaient imposé à une grande partie des délégués de participer à la réunion en visio. Ils ont fait part de leur satisfaction sur le format proposé pour cette réunion et ont félicité les porteurs de chantier CAP CAPEB pour leur restitution particulièrement dynamique et incarnée.

Les membres du Conseil d'Administration ont ensuite travaillé à la préparation de l'Assemblée générale, examinant l'organisation de la séance officielle pour laquelle le Ministre de l'Économie avait donné son accord mais une obligation de déplacement à l'étranger le conduira plutôt à enregistrer une vidéo. Ils ont ensuite examiné le déroulement du congrès qui tentera de répondre à la question « l'entreprise artisanale du bâtiment, un modèle d'avenir pour la société?». Plusieurs personnalités ont d'ores et déjà accepté notre invitation.

Le Conseil d'Administration a ensuite fait un point de situation des travaux menés dans

la cadre du Plan de transformation CAP et a analysé les propositions du COPIL qui s'est réuni le 16 mars. Il les a toutes validées. Une 3° newsletter CAP CAPEB sera publiée la première semaine d'avril.

Le Conseil d'Administration a ensuite dressé un état des lieux des retours des grilles d'autoévaluation 2022 établies sur la base des données 2021. Il s'est félicité du taux de réponse très positif puisque seulement 4 départements n'ont pas fait le nécessaire dans les temps et sont donc invités à y remédier.

Le Conseil d'administration confédéral a par ailleurs saisi la Commission d'Arbitrage en vue de mener une médiation au sein de la CAPEB Grand Paris.

Il a examiné les propositions du groupe de travail sur la féminisation des instances de gouvernance, rappelant les principaux freins identifiés ainsi que les bonnes pratiques. Les pistes de progrès proposées par le groupe de travail et l'agence de communication qui l'accompagne, relèvent du bon sens et ont été également examinées. Le groupe de travail a été mandaté pour continuer à

travailler en ce sens. Ce vendredi matin, le Conseil d'administration a pris connaissance des actualités sociales et notamment des relations avec la FFB qui restent détériorées, la Fédération poursuivant sa stratégie de l'unique organisation pour le bâtiment. La CAPEB maintient ses positions pour défendre l'artisanat et les petites entreprises au travers la reconnaissance d'un champ dédié aux entreprises du bâtiment comptant jusqu'à dix salariés. Ce tour d'horizon social a également permis d'évoquer les dernières négociations paritaires qui ont abouti à la signature d'accords sur le partage de la valeur et Pro A sur le champ des entreprises comptant jusqu'à dix salariés.

Le Conseil est aussi revenu sur les avancées obtenues par l'U2P dans le cadre de la réforme des retraites qui a été finalement adoptée. Il a, par ailleurs, approuvé l'intégration du risque canicule dans le régime intempérie, dans le cadre d'un plafond de prestations servies à hauteur de 36 M€ à horizon 10 ans et de 44 M€ à horizon 15 ans, prélevés sur les réserves du régime.

(Suite p. 4)





MÉTIERS

LA FIN DES CHAUDIÈRES GAZ? UNE HYPOTHÈSE AUX GRAVES CONSÉQUENCES

Après les chaudières fioul, l'État envisagerait d'interdire les chaudières gaz. Une décision qui ne serait pas sans conséquence tant du côté des utilisateurs que des entreprises. 10 millions de foyers utilisent le gaz, un tiers des maisons individuelles et la moitié des logements collectifs.

Du côté des entreprises, l'interdiction des chaudières gaz viendrait couper l'herbe sous le pied d'une filière qui s'est mise en ordre de marche pour rechercher des solutions alternatives moins polluantes et qui s'est engagée dans la production de gaz verts. Sans compter que le simple remplacement d'une chaudière gaz basse température par une chaudière THPE permet déjà d'économiser 20 % d'énergie.

Réagissant à cette hypothèse, le Président des couvreurs et plombiers chauffagistes de la CAPEB, Jean-Claude Rancurel, a plaidé pour le mix énergétique, une option de bon sens, surtout en pleine crise énergétique! Tout miser sur l'électricité serait un choix périlleux compte tenu de la dépendance énergétique de la France. En outre, l'électricité n'est pas une solution possible partout, en toutes circonstances. Bien des ménages n'ont pas d'autres solutions. « Dans certains endroits, nous pourrons individualiser la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire, mais nous ne pourrons pas le faire partout. Tout comme nous ne pourrons pas installer des PAC partout. Les logements peuvent être trop grands, les radiateurs sous-

dimensionnés, le réseau électrique pas assez puissant... La réalité, c'est qu'installer une PAC ne permet pas toujours de réaliser des économies et de répondre à tous ses besoins quotidiens » a souligné Jean-Claude Rancurel, ajoutant « Une interdiction conduirait à remplacer plusieurs millions de chaudières gaz ce qui, évidemment, ne peut pas se faire du jour au lendemain! ». Mais ces remplacements pourraient déjà constituer un début. En tout état de cause, l'urgence est d'organiser la concertation plutôt que d'imposer une décision qui risque de fragiliser grandement toute une filière.

→ CHARPENTIERS, PARTICIPEZ À NOTRE CONCOURS DE L'ŒUVRE ARTISANALE CHARPENTE BOIS!

Ce concours gratuit est ouvert exclusivement aux charpentiers adhérents de la CAPEB qui pourront, du 15 mars 2022 au 15 mai 2022 envoyer au maximum 10 photos.

Les photos d'une charpente bois prises sur le territoire français (métropolitain et ultramarin) et intégrée à un bâtiment dans son ensemble, doivent permettre d'apprécier la complexité et/ou l'innovation au niveau de la structure, la qualité architecturale et vue d'ensemble de la charpente, la qualité de l'intégration de la charpente dans le bâtiment et les études techniques, la fabrication et la pose effectuées par l'entreprise participante au concours. La mixité des matériaux de la charpente avec une majorité de bois est acceptée.

Les charpentes ou structures bois destinées aux ouvrages d'art et des travaux publics le sont également. Le participant devra fournir le plan de conception de la charpente, une note de calcul de la charpente si elle existe, une photo (3 maximum) avec vue de l'ensemble de la charpente, une photo de détails de la charpente

pour juger de la qualité technique (5 maximum) et 3 photos maximum permettant d'évaluer la qualité et l'intégration dans l'ouvrage. Les photos prises doivent être originales, démonstratives et d'une qualité telle qu'elles puissent être publiées et reproduites.

Le jury établira son jugement sur la qualité et la complexité technique de la charpente, la qualité des photos et des vues, l'adéquation de la photo avec le thème du concours et enfin, la qualité du dossier présenté.

Pour concourir, les adhérents charpentiers de la CAPEB doivent déposer leur dossier complet sur **concours.oeuvre.artisanale@capeb.fr**. Vous y trouverez tous les détails de ce concours ainsi que le règlement complet.

Les prix seront remis lors des Journées Professionnelles de la Construction de Lille, le mercredi 21 juin 2023.



Les vainqueurs se verront remettre un chèque et feront l'objet d'une promotion aux Journées Professionnelles de la Construction et dans le Bâtiment artisanal pour le 1er prix.

COMMUNICATION

→ LA CAPEB SAISIT L'OPPORTUNITÉ DU PRINTEMPS DE L'ORIENTATION POUR VALORISER LES MÉTIERS

Le Printemps de l'orientation se déroulait cette semaine pour la 3° année. Cette opération s'adresse aux collégiens mais également aux lycéens de seconde et de première, générales et technologiques, et mobilise tous les acteurs de l'orientation, que ce soit au niveau national ou régional.

L'objectif du Printemps de l'orientation est de faire découvrir tous les parcours de formation, tous les cursus disponibles, toutes les opportunités qui s'offrent aux jeunes scolaires, que ce soit en tant qu'étudiants comme en tant qu'apprentis. L'opération est construite de telle sorte que les jeunes puissent mesurer

les exigences requises par les diverses filières. Dans ce cadre sont organisées des visites virtuelles d'entreprises, des échanges avec des professionnels ou avec des jeunes un peu plus âgés qui témoignent de leur parcours respectif. C'est aussi le témoignage que la CAPEB a choisi d'utiliser pour promouvoir les métiers



Retrouvez toutes les modalités :

CAPEB JPC

Pierre Kerdoncuff, maçon

de l'artisanat du Bâtiment. Ainsi, 5 vidéos ont été mises en ligne et valorisées cette semaine. Elles avaient été réalisées auprès de jeunes salariés et chefs d'entreprise à l'occasion de nos Rencontres « Génération Z » du 2 février. Nous vous invitons à les diffuser largement.

Les retrouver ici.



ÉCONOMIE

→ UN PALMARÈS POUR PROMOUVOIR LA RÉHABILITATION DU PATRIMOINE MODERNE

Le salon international des professionnels de l'immobilier (Mipim) qui s'est tenu du 14 au 17 mars à Cannes, a été l'occasion de lancer le nouveau palmarès national pour la réhabilitation du patrimoine moderne organisé conjointement par les Ministères de la Culture et de la Transition énergétique.

L'idée de ce palmarès est partie du constat que la réduction des consommations énergétiques conduit à mener des réhabilitations et rénovations thermiques en grand nombre, et plus particulièrement sur les bâtiments postérieurs à 1948, qui sont souvent peu qualitatives, banalisant le paysage urbain et dégradant l'architecture initiale. C'est donc pour démontrer, au travers d'exemples concrets, qu'il est possible de répondre aux exigences environnementales tout en préservant la qualité

d'usage et architecturale des immeubles, que cette initiative a été prise.

La CAPEB, au travers de son chef de file Patrimoine Eric Le Dévéhat, est associée à ce projet et fait partie du comité technique qui a vocation à participer à l'élaboration du règlement et de la grille d'analyse des dossiers puis, dans le courant du mois de juin, à la sélection d'une quinzaine de projets qui feront ensuite l'objet d'une analyse technique plus approfondie par le CEREMA.



Un jury final, composé de représentants institutionnels et de personnalités de la profession, se réunira dans la première quinzaine de septembre. L'annonce des lauréats se fera cet automne, lors des journées nationales de l'architecture du 13 au 15 octobre 2023.

→ UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC NÉO SYSTEMS

Vendredi dernier, la CAPEB et Neo Systems ont signé un accord de partenariat dans le cadre de Béranger Développement. Néo Systems est une société spécialisée dans les moyens de paiement, et plus particulièrement dans les transactions par Carte Rancaire

Elle équipe 20.000 points de vente en France et dans les D.O.M, et dispose des certifications les plus élevées dans la profession : Labélisée « REMPARTS » par le Groupement des Cartes Bancaires, et Agréée ACPR-Banque de France en tant qu'Agent d'Etablissement de Monnaie Electronique.

Neo Systems propose sa solution de paiement innovante Mobip, permettant aux artisans d'encaisser par Carte Bancaire ou par Virement à partir d'un téléphone mobile, d'une tablette ou d'un PC, sans aucun logiciel ni abonnement ni équipement, sécurisant ainsi le recouvrement des factures.

Dans le cadre de ce partenariat, il est prévu des actions de conseils et d'accompagnement pour favoriser la compréhension et la diffusion des solutions proposées par le partenaire.

Des conditions particulières sont prévues pour les adhérents de la CAPEB avec, en particulier,



une remise de 12,5 % sur le prix public de la solution de transaction et virement Mobip.

→ LE NOMBRE DE FAILLITES AUGMENTENT PARMI LES PETITES ENTREPRISES

C'est ce que révèle une étude publiée fin février par EY, cabinet de conseil, d'assurance et de fiscalité, et AU Group, courtier spécialisé en garantie, financement et gestion du crédit client.

Cette étude révèle que sur les 41 000 faillites enregistrées en 2022, seulement 1300 ont concerné les entreprises qui réalisent plus de 2 M€ de chiffre d'affaires. Certes, au global, les défaillances d'entreprises sont toujours, en 2022, inférieures à celles enregistrées avant 2019 (41 000 en 2022 contre 51 100 en 2019,



54 400 en 2018 et 55 000 en 2017), les années 2020 et 2021 étant tronquées par les effets du « quoi qu'il en coûte ». Pour autant, le nombre de faillites suit une tendance haussière particulièrement nette, non pas sur l'ensemble de l'année, mais sur les derniers mois.

Les deux cabinets constatent que la flambée des coûts des matières premières finit par impacter des secteurs qui résistaient jusqu'ici et le bâtiment n'y échappe pas, en particulier ceux de la construction individuelle.

L'étude met également en lumière les démarches d'anticipation des chefs d'entreprise que le nombre de radiation volontaire illustre :

sur les 346 000 entreprises radiées en 2022, 52 % l'ont été par leur dirigeant. Ce pourcentage n'était que de 46 % avant 2019.

De son côté, Allianz Trade craint une forte hausse des faillites en 2023 (+ 40 %) en particulier des TPE. Le n°1 de l'assurance-crédit entreprise observe en effet que les faillites ne proviennent pas encore des effets du coût de l'énergie mais des difficultés à rembourser les PGE qui concentre la moitié des procédures amiables actuellement. L'assureur-crédit s'en inquiète d'autant plus que les URSSAF n'ont pas encore repris leurs assignations.

À suivre de très près donc.

→ LA CAPEB SIGNE LA CHARTE QUALITÉ CONSTRUCTION

Avec une dizaine d'organisations représentatives dans l'acte de construire, la CAPEB a signé la charte qualité construction aux côtés d'Afocert, l'Association Française des Organismes de Certification des Produits de Construction.

Cette charte réaffirme l'attachement de tous à la certification volontaire qui contribue à la transparence et à la confiance en renforçant la clarté des échanges, et qui concourt à la fiabilité de toute la chaine de valeur. La charte a été adressée à la DHUP.



Elle est téléchargeable ici.







LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE



CESE

La Commission Travail et Emploi à laquelle le Président Repon participait mercredi a examiné le volet préconisations de l'avant-projet d'avis sur le travail, la santé et l'environnement « quels défis à relever face aux dérèglements climatiques? ».

BEPOSITIVE

Le Président Jean-Christophe Repon avait été convié à inaugurer Bepositive, le salon de la transition énergétique qui se déroulait à Lyon du 21 au 23 mars. Se sont joints à lui pour cette occasion, Gilles Chatras et Jean-Claude Rancurel ainsi que le Président de la CAPEB locale.





MINISTRE DU LOGEMENT

Le Ministre du Logement avait souhaité entendre les organisations professionnelles du BTP sur la conjoncture et les perspectives d'activité des entreprises du BTP.

Le Président de la CAPEB a donc pu rencontrer le Ministre Olivier Klein ce mardi soir.

Il est revenu à cette occasion sur l'urgence de simplifier les dispositifs RGE, MPR et CEE, sur la nécessité de mieux faire connaître et fluidifier l'éco PTZ et d'encourager les banques à proposer un prêt en 3 clics possiblement garanti par la CDC par exemple.

Il a également plaidé pour le renforcement des programmes de rénovation des logements existants, et pour favoriser les GME.

PLAN BÂTIMENT DURABLE

Le Président de la CAPEB recevait mercredi matin Philippe Pelletier, Président du Plan Bâtiment Durable pour un tour d'horizon de l'actualité du PBD. Il a notamment été question de la feuille de route de décarbonation de la chaine de valeur du cycle de vie du bâtiment, le Plan Bâtiment Durable présidant le comité de pilotage de ce chantier avec le CSTB.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le Conseil d'Administration confédéral se tenait jeudi et vendredi notamment pour préparer l'Assemblée générale, faire un point d'étape des travaux menés dans le cadre du Plan de transformation CAP CAPEB et examiner les propositions de communication à conduire en vue de la mesure de la représentativité à la fin de l'année. (Voir notre actualité).

LOBBYING

→ UNE PROPOSITION DE LOI POUR FAVORISER LE TIERS FINANCEMENT DES RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS PUBLICS

Le Ministre de la Transition écologique l'avait annoncé lors de son intervention à nos Rencontres « Génération Z » le 2 février dernier : une proposition de loi adoptée par les députés et par les sénateurs, permettra à l'État et aux Collectivités territoriales de recourir au tiers-financement pour accélérer la rénovation énergétique de leur parc de bâtiments publics.

L'objectif est de permettre à l'État et aux Collectivités de faire financer leurs travaux par un tiers et de rembourser celui-ci lorsque les travaux seront finis et ouvriront la voie à des économies d'énergie. Ainsi, par dérogation au code de la commande publique, ils pourront différer leur paiement dans le cadre des contrats de performance énergétique conclus sous la forme d'un marché global de performance pour la rénovation d'un ou plusieurs bâtiments.

Un dispositif qui devrait permettre la réalisation de travaux à la hauteur des besoins, notamment pour les bâtiments scolaires, et ce,



malgré la contrainte supplémentaire des coûts de l'énergie. Pour l'heure, il fera l'objet d'une expérimentation pour 5 ans.

Une Commission Mixte Paritaire s'étant accordée sur un projet de texte qui a été présenté en séance publique le 21 mars, la proposition de loi peut être considérée comme adoptée par les deux Assemblées parlementaires.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Le Conseil d'Administration a pu, par ailleurs, découvrir les objectifs et le contenu de la nouvelle campagne de communication, axé sur le recrutement et la fidélisation des adhérents, compte tenu du fait que l'année 2023 sera celle de la pesée de la représentativité patronale.

Cette campagne vise à convaincre de nouveaux adhérents à rejoindre la CAPEB

et à mobiliser les adhérents pour qu'ils le restent et affirment leur fierté d'appartenir à notre Réseau. Elle se traduira par un kit de communication personnalisable par chaque CAPEB départementale.

Une action de lobbying sera menée en parallèle dans le cadre de la mission flash que la Présidente de la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale se prépare à lancer, à la demande de la CAPEB. Le Conseil d'administration a ensuite examiné et validé l'ensemble des propositions du comité stratégique de suivi du financement des CAPEB régionales qui s'est tenu le 8 mars dernier.

Enfin, il a arrêté les comptes avec le Commissaire aux Comptes.





CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT

2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél.: 01 53 60 50 00

e-mail: capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information, rendez-vous dans votre espace adhérent sur **www.capeb.fr** qui vous permettra d'accéder à

